

Votre contact
Gites de France Savoie

Chloé DANJOU

Chargée de développement

07.81.34.07.64

c.danjou@gites-de-france-savoie.com

Tarif

120€ par hébergement

Les prix s'entendent tout inclus :

- Déplacement
- Visite
- Suivi administratif du dossier



GÎTES DE FRANCE

Classement en Meublé de Tourisme

Faites classer votre hébergement
touristique pour bénéficier d'avantages
fiscaux et commerciaux

**Partenaire de
Office du Tourisme 73
Savoie Mont Blanc**



GÎTES DE FRANCE

Organisme certifié depuis 2011

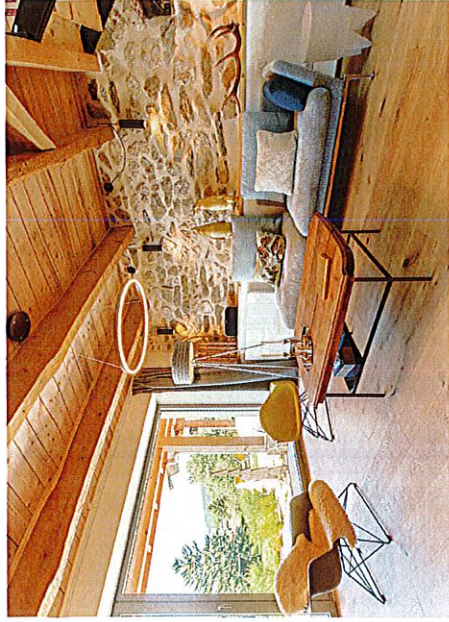
Le Cobalt - 17 Rue Arthur Hauvette
73024 BASSENS

04 58 14 12 12

developpement@gites-de-france-savoie.com

www.gites-de-france-savoie.com





Qu'est ce qu'un meublé de tourisme ?

Un meublé de tourisme est un hébergement meublé (villa, maison, chalet, appartement, studio...) proposé à la location à une clientèle de passage qui effectue un séjour de courte durée (journée, semaine ou mois).
Il répond à des conditions minimales de confort et d'habitabilité fixées par décret.

Un meublé de tourisme est classé de 1 à 5 ★

La grille de classement comporte 133 critères qui s'articulent autour de 3 chapitres :

- Equipements et aménagements
- Services proposés aux clients
- Accessibilité et développement durable

Le classement est facultatif et valable 5 ans.

Les informations collectées à l'occasion de votre commande sont nécessaires à la gestion de votre dossier.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.



La procédure de classement

1. Vous formulez une demande de classement par mail ou téléphone auprès de notre agence qui, une fois votre dossier reçu, le traite dans les plus brefs délais. L'un de nos chargés de qualité vous contacte ensuite pour fixer une date de visite.
2. Nous procédons à la visite de votre hébergement en votre compagnie ou celle de votre mandataire pour valider le référentiel.
3. Nos chargés de qualité vous transmettent les documents de classement sous 1 mois (grille de contrôle, décision de classement, attestation de visite).

LE CLASSEMENT EST PRONONCÉ POUR UNE DUREE DE 5 ANS.

La décision de classement doit être affichée de manière lisible dans votre hébergement.

5 bonnes raisons de classer votre meublé

Un abattement forfaitaire de **71%** sur vos revenus locatifs imposables en micro BIC au lieu de 50% pour un meublé non classé.

1. Des mesures fiscales avantageuses

Exemple : Un propriétaire de meublé classé réalisant 10 000€ de recettes locatives par an, relevant de la tranche d'imposition à 5,5% économise près de 2200€ sur 5 ans (440€ par an) et 3 100€ (610€ par an) s'il relève de la tranche d'imposition à 14%.

Une possibilité d'exonération de la CFE (selon les communes).

2. Une visibilité accrue sur les supports de communication des Offices de Tourisme.

Une garantie qualité auprès de vos hôtes au niveau national et international.

4. Un montant de taxe de séjour plus avantageux car indexé sur le niveau de classement.

5. La garantie d'une expertise indépendante des Gîtes de France Savoie, organisme accrédité par l'Etat, qui mène pour vous la procédure de classement.